



N° 3

DISETTE : Manque de ce qui est nécessaire à la vie et, en particulier, manque de vivres, pénurie.

Janvier 2013

Meilleurs vœux 2013

En ce début 2013, permettez-moi de souhaiter à chacune et à chacun d'entre vous, ainsi qu'à vos proches, une bonne et heureuse année.

Certes la situation est loin de pousser à l'optimisme et nos pensées vont plus particulièrement aux travailleurs frappés par les licenciements et les fermetures d'entreprises, à tous les précarisés sur l'autel du profit maximum !

Quoique plus confortable à certains égards, la situation dans la Fonction Publique n'est pas florissante. S'inscrivant dans les mêmes logiques que celles mises en œuvre par l'ancien pouvoir, la gravité des attaques contre l'emploi, les rémunérations, les carrières et les missions portées par le nouveau gouvernement, ne laisse d'autre alternative que de poursuivre, d'amplifier et d'élargir la mobilisation.

Que l'année 2013 connaisse le déploiement de luttes d'ampleur contre les politiques d'austérité imposées par le pouvoir en place et contre l'arrogance patronale encouragée par la recherche forcenée du fumeux "compromis historique" .

La flamme du combat de classe ne s'éteindra pas : un monde sans travailleurs est impossible... un monde sans capitalistes est nécessaire !

Voilà de quoi faire une belle année !

Bernard Carré
Secrétaire de section

Suppressions d'emplois à la DISI

Les 2062 suppressions d'emplois à la DGFIP se déclinent, à la DiSI Rhône-Alpes Est-Bourgogne, par la suppression de 12 emplois soit un peu plus de 3 % de l'effectif total de la DiSI RAEB.

Dans les documents préparatoires au CTL du 14 décembre, boycotté par les élus du personnel, la Direction de la DISI propose de répartir ces suppressions dans les ESI ayant des vacances d'emplois et devant connaître des départs en retraite.

Les choix de la Direction par établissement :

ESI PART DIEU

Un C administratif car, selon la direction, l'agent est parti en retraite.

Or, sur le TAGERFIP, il y a 4 emplois C administratifs et il y a bien 4 agents C dans les effectifs. Où se cache donc ce poste ?

De plus la Direction indique que les emplois administratifs n'ont pas vocation à être maintenus dans les ESI. Pourtant, les engagements de la Direction Générale, et de Philippe Rambal en particulier, étaient clairs : tous les agents en fonction dans un ESI avant la création des DISI restaient sur place. Il est intolérable que la Direction commence déjà à vouloir faire des transferts d'emplois.

Journal d'information des Finances Publiques - CGT Finances Publiques

☎ ✉ cgt.disi-rhone-alpes-est-bourgogne@dgfip.finances.gouv.fr

Site internet : <http://www.financespubliques.cgt.fr/691/>

Un B programmeur, poste occupé par un agent en CLM dont le départ en retraite interviendra prochainement indique la Direction.

Renseignement pris, le collègue n'a pas l'intention de partir rapidement en retraite.

A l'heure où la Direction parle de veille sociale, de conditions de travail, de DUERP, drôle de façon de s'occuper de la santé des agents en supprimant le poste d'une personne dont la santé est déjà fragile !!!!

C'est inacceptable.

ESI MEYZIEU

Un B administratif, car des missions administratives ont été transférées à la DISI, lit-on sur le document.

C'est toujours la même volonté de vider les ESI des administratifs. En outre, les collègues du CEM inscrits ou postulants à la liste d'aptitude à contrôleur apprécieront la mesure à sa juste valeur.

ESI LUMIERE

Le document indique la suppression d'un **B PSE et d'un emploi administratif**, dont on ne connaît pas la catégorie, pour mettre en cohérence les emplois occupés avec les effectifs car il y a un surnombre.

Comprenez qui pourra car, si surnombre il y a, il faut créer des chaises pour que chacun puisse être assis sur un vrai siège et non réduire les chaises existantes !!!

ESI DIJON

Suppression d'un emploi de **B à la CID 71** pour pouvoir le transformer en A par le transfert d'un emploi d'analyste en résidence à LYON. En fait la Direction commence des transferts d'emplois entre établissements puisqu'il s'agit de récupérer le poste de cadre A de la CID de l'ENFIP B, laissé libre au 1er janvier par la promotion de son occupant.

Ce que craignait la CGT avec la création des DISI est malheureusement en train de se confirmer : restructuration, garanties des agents et règles de gestion bafouées, voilà le lot commun.

Suppression d'un **C PAU et d'un emploi de dactylocodeur FGP** vacants, dont on ignore la catégorie. Apparemment c'est celui de l'assistante du chef d'établissement.

Bizarre, bizarre. On vient de nous dire que, pour Part-Dieu et Meyzieu, seul l'emploi du secrétariat du chef d'établissement avait vocation à être maintenu. Mais il est vrai que la vérité en Bourgogne n'est peut-être pas celle en Rhône-Alpes.

ESI GRENOBLE

Suppression de **2 B PSE**. On imagine qu'il s'agit de PSE CRA puisque la motivation invoquée est que, compte-tenu de l'importance des missions de développement exercées par l'établissement, la Direction, magnanime, se limite à deux emplois de PSE vacants.

CERISE SUR LE GATEAU

Pour être tout à fait complet sur le volet suppression d'emploi, il faut ajouter les deux emplois perdus à la CID 42 et celui à la CID 01 lors du passage à la DISI de ces services d'assistance.

Enfin, la fermeture de l'atelier d'édition de DIJON au 1er janvier 2013 après 7 longues années d'agonie entraîne la suppression de deux emplois C administratifs.

La CGT s'oppose à ces suppressions d'emplois qui vont continuer à dégrader les conditions de travail des agents et entraîner une baisse du service rendu aux utilisateurs de l'informatique à la DGFIP.

La CGT constate que, contrairement aux promesses de Monsieur Rambal, certaines de ces suppressions portent sur des emplois non vacants. C'est inacceptable.